

Fiche de poste de coordinateur(trice) en Accueil Collectif des Mineurs

Missions principales

Il ou elle assure la gestion de l'Accueil Collectif des Mineurs, des enfants de 3 ans à 18 ans, en concertation avec le bureau de l'association pour les projets d'activités périscolaires ou extrascolaires et de toutes les procédures administratives en lien avec l'ensemble des partenaires,(CAF, DRJSCS, Mairie, Communauté de Commune...).

Il ou elle a un rôle d'encadrement hiérarchique avec l'équipe de permanent et de vérificateur de tous les projets pédagogiques.

Il ou elle peut participer à l'élaboration des directives et des procédures de l'équipe ou de la fonction dont il ou elle a la charge mais ne peut avoir une délégation de responsabilité dans l'embauche du personnel.

Il ou elle devra être capable de monter des projets d'animation avec la Communauté de commune de Mad et Moselle.

Positionnement

Il est sous la responsabilité du bureau de l'association- Loisirs et Culture.

Définitions du poste

En matière d'animation :

Il ou elle a la prise en charge de tâches, d'une équipe ou d'une fonction impliquant une conception des moyens et une bonne maîtrise de la technicité requise par le ou les domaines d'interventions.

Compétences professionnelles :

Le ou la coordinateur(trice) de l'Accueil Collectif des Mineurs :

- Participe à l'élaboration du projet éducatif de l'association
- Évalue les projets pédagogiques des animateurs, veille aux stocks et aux investissements
- Recrute les animateurs vacataires en lien avec l'équipe de permanents
- Délègue aux animateurs permanents et/ou fait remonter les besoins de formation
- Planifie l'activité d'une équipe et contrôle l'exécution des programmes d'activité
- Élabore et communique les informations (tract, site internet, mail aux parents, gazette)
- Anime les réunions d'équipe d'animateurs permanents
- Accompagne et évalue les stagiaires- BAFA et ou BAFD
- Ouvre et gère le courrier en lien avec le bureau.

- Rédige les bilans qualitatifs et quantitatifs d'activités.

Fiche de poste – Juillet 2018 -

Le ou la coordinateur(trice) de l'équipe est garant de la sécurité physique et morale des enfants et des participants. Il fait respecter la réglementation en vigueur. Même en fonction de direction, il peut être amené à animer des activités périscolaires et/ou extrascolaires.

Il ou elle a l'obligation de part une convention de mise à disposition avec la Communauté de Commune du Mad et Moselle de signaler toutes dégradations, vols etc., pouvant avoir lieu dans les locaux et les équipements de et la commune en question.

Le coordinateur de l'équipe d'animation peut être sous la responsabilité d'un animateur responsable d'une autre activité (activité de loisirs extrascolaires, mercredis récréatifs, club ado...).

En matière administrative :

Le coordinateur de l'équipe d'animation est responsable des démarches administratives en lien avec :

- La DRJSCS, déclaration...
- La CAF, déclaration, bilan,...
- La FOL, formation ou appui technique..
- Les écoles, transmission d'informations....
- La Mairie, transmission d'information....

Le ou la coordinateur(trice) de l'équipe d'animation est garant du respect du règlement et des normes d'hygiène et de sécurité en lien avec l'accueil Collectif des mineurs.

Il ou elle gère les commandes de repas avec le prestataire de service.

Il ou elle a la prise en charge du fichier des familles et des enfants. Du contrôle des paiements de prestations versés par les familles en lien avec le bureau de l'association.

Le ou la coordinateur(trice) de l'équipe d'animation a l'obligation d'envoyer les factures aux parents mensuellement et de relancer les impayés tous les 2 semaines de toute activité proposée dans le cadre du contrat enfance jeunesse et d'informer ou d'alerter le bureau de l'association en cas de besoin.

Le ou la coordinateur(trice) de l'équipe d'animation est responsable de la bonne tenue du site internet en termes d'informations actualisées. Il ou elle répond aux mails et appels des parents et des partenaires. Il ou elle participe et rend compte des actions en réunion de bureau ou de comité de pilotage. Il ou elle témoigne et réagit en réunion avec les partenaires que sont le personnel enseignant, la Mairie, la Communauté de Communes ou autres. Il est en relation permanente avec le bureau de l'association et vice versa.

Diplômes requis

Diplôme de niveau III, minimum BAFD obligatoire, Expérience du public mineur exigée
Ou BPJEPS.

Qualités requises

Connaissance de l'enfant et de l'adolescent Compétences d'animation Autonomie et organisation
Créativité Dynamisme Capacité d'adaptation Savoir travailler en équipe Sens du relationnel

Grade correspondant aux fonctions Groupe D, Coefficient 300

Horaires de travail

Base 35 heures de travail semaine Annualisation du temps de travail

Fiche de poste – Juillet 2018 -